









08.07.1920  
6h du soir  
extraordinaire

Président : Le Bail

secrétaire : Julien

**Il y a des chemins ruraux non reconnus qu'il importe de reconnaître :**

De Kermenguy à Rulan.

Du Brenn à Merros par Mengleux.

Le long de la grève : Pellan- Poulhan.

du C Gde Comm n°2 au CR n°2 par Penker.

Scantourec- Kerrest par Kergolier.

du CV n°2 au Cv n° 4 par Ruviscou, Lezavrec.

du C Gde Comm n°1 au CV ordinaire n°1 par Kergabet, Trologot, Lamarzin.

du C Gde Comm n°2 au Cv n°3 par Kervouéret et Kergoff.

Dossier à mettre à jour pour enquête et engagement ferme à voter la dépense.

Inscription au programme rural de subvention, demandes pour 1. et 8.

Assistance médicale : admission à l'hôpital de Le G Alain.

**Prolongement du Cv ordinaire jusqu'à l'anse de Poulhan** : demande à Plouhinec de financer l'ouest du ruisseau.

**Remplacement du treuil** : 9000F ; ½ pour l'état ; le reste pour les usagers et les communes. Demande à Plouhinec de payer la moitié.

**CV n°7 Pouldreuzic** : ajourné provisoirement pour faire le CV n°2.

**Traitements du personnel** :

180F/mois pour le cantonnier.

gérance du bureau du téléphone : le nombre d'abonnés augmente et la charge de travail aussi : 480F/an +120F/an.

Fossoyeur : le cimetière n'est pas entretenu, **pas d'augmentation tant que cela durera.**

**Droits d'étalages** : **29 articles** dont voici la transcription de quelques articles.

Assistances.

NB mètre carré est partout **noté en toutes lettres**. Ici c'est retranscrit « m<sup>2</sup> », par commodité seulement

### **Droits d'étalage: cf 29-09 :**

#### *Articles préliminaires.*

*Article premier- à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1921, il sera établi un droit de location des places aux foires et marchés de la commune de Plozévet*

*Art.2 - ce droit sera perçu au profit de la commune par des personnes qu'elle désignera ou sera donné à ferme à plus offrant au dernier enchérisseur conformément au tarif ci-après détaillé.*

*Art.3 - La base du prix de location est fixée par m<sup>2</sup> et par jour à 20 centimes. Ce droit sera exigible chaque jour d'étalage, fêtes et dimanches compris.*

*Art.4 - L'espace de terrain qui serait pris au-delà du nombre de m<sup>2</sup> occupés par chaque nature d'étalage sera passible de la taxe lorsque cet espace dépassera un tiers du mètre carré.*

*Art.5 - Le mesurage aura toujours lieu par les extrémités les plus saillantes, soit des atalages, soit des tentes, lorsqu'elles dépasseront les parties inférieure des dits étalages.*

*Art. 6.- Les droits seront toujours exigibles toutes les fois que les places seront occupées par des tables, des échoppes, ou objets quelconques quoique non approvisionnés de denrées ou marchandises.*

#### *Articles du tarif.*

*Article premier- Chaque échoppe portative est censée occuper 3 m<sup>2</sup> et paiera, ci..... 0F,60*

*Art.2. - Tout établissement de carroussel et de spectacle de curiosité paiera par m<sup>2</sup> et par jour, ci.....*

*..... 0F,20*

*Art.3. - Chaque étalage de viande de boucherie et de charcuterie avec table est censé occuper 5 m<sup>2</sup> et paiera, ci .....*

*..... 1F,00*

*Art.4. - Chaque pot de beurre ou de saindoux, chaque pot de graisse est censé occuper un demi m<sup>2</sup> et paiera, ci.....*

*..... 0F,10*

*Art.5. - Chaque étalage de mercerie ou autre, quincaillerie sur échoppe est censé occuper cinq m<sup>2</sup> et paiera, ci.....*


*..... 1F,00*

*Art.6. - Chaque étalage sur échoppe de cordonnerie, de chapellerie, de friperie ou autres espèces de marchandise*

*Art.7. - Chaque étalage sur banc, table, panier ou à terre de friperies, chapellerie ou ouvrage de fer, de cordes, de charronnage ou 1F,00*

ouvrages de bois, de cordonnerie ou ouvrages de cuir, de faïences ou de sabots est censé occuper cinq m <sup>2</sup> et paiera, ci.....	
Art.8. - Chaque étalage de lin, chanvre, toile, laine, fils et autres marchandises du même genre est censé occuper cinq m <sup>2</sup> et paiera, ci.....	1F,00
Art.9. - Chaque sac de blé, de farine, de pomme de terre, de châtaigne, de balle et de choux, exposé en vente, est censé occuper un demi m <sup>2</sup> et paiera, ci.....	1F,00
Art.10. - Chaque étalage de vieilles hardes, soit sur planches, soit à terre est censé occuper un m <sup>2</sup> et paiera, ci.....	0F,10
Art.11. - Chaque étalage de tamis, cribles, paniers et poteries, est censé occuper un m <sup>2</sup> et paiera, ci.....	0F20
Art.12. - Chaque débit de boisson établi dans les lieux publics avec tente est censé occuper dix m <sup>2</sup> et paiera, ci.....	0F20
Art.13. - Chaque débit de boisson avec table ou voiture et sans tente est censé occuper cinq m <sup>2</sup> et paiera, ci.....	4F,00
.	2F,00
.	
Art 18. - Chaque étalage fait par des rémouleurs avec voiture est censé occuper cinq m <sup>2</sup> et paiera, ci...	
Art 19. - Seront encore soumis au droit d'étalage les chevaux, vaches et porcs exposés en vente les jours de foire et marchés, chaque vache, génisse, bœuf et chaque porc <b>conduit en laisse</b> est censé occuper un m <sup>2</sup> /4 et paiera, ci.....	2F,00
.	0F,25
.	
Art 29. - Chaque voiture ou charrette stationnant au moins une demi heure sur les voies publiques situées dans l'agglomération du bourg est censé occuper un m <sup>2</sup> et paiera, ci.....	
Chaque camion automobile ou fourgon stationnant au moins une demi heure sur la voie publique est censé occuper deux m <sup>2</sup> et demi, et paiera, ci.....	0F20
	0F50

29.09.1920	Président : Le Bail	Secrétaire : Bideau.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 500F au <b>comité des fêtes</b>. La section des anciens combattants organise la <b>2<sup>nd</sup>e fête des Poilus</b> le dimanche 5 octobre.</li> <li>• <b>Treuil de Pors Poulhan</b> : Plozévet a voté 1125F. Plouhinec 500F. une subvention départementale pour les petits ports apporte 2250F. Reste 625F . pour ne pas attendre Plozévet vote le crédit , espérant un geste de Plouhinec.</li> <li>• Augmentation de salaire pour le cantonnier.</li> <li>• Assurances : augmentation des primes à la Paternelle.</li> <li>• <b>Cahier des charges pour droits d'étalages</b> (12 articles)</li> <li>• <b>Réparations à l'ancien cimetière et à l'école des filles</b>. ( marches usées, déplacées, murs en mauvais état....) Vote de 400F.</li> <li>• Assistances. On notera le dossier d'une femme en couches, épouse d'un marin au long court qui a été refusé par le préfet. Le conseil pense que, certes le salaire est élevé mais les dépenses dans les ports le sont aussi. Il propose de l'aider.</li> </ul>	

24.10.1920 ; extraordinaire	Président : Le Bail	secrétaire : Guillou
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du salaire du cantonnier communal : 1497F/an avec les primes.</li> <li>• Révision des listes électorales.</li> <li>• <b>Assurance des bâtiments communaux</b> : vote d'un suppl. De 58.80F.</li> <li>• Assesseurs pour les prochains droits d'étalage : Jules le Goff et Jean Guillou. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assistance aux familles nombreuses : A Douirin avait été radié malgré ses 4 enfants de moins de 13ans (<i>Mie Catherine 9.1.1909 ; Pierre mie 13.07.1911 ; Marie 18.02.1918 et Albert 30.01.1920</i>)</li> </ul> </li> </ul>	
		
	<p>Marie Louise Guillou (1878_1961), épouse de Alain Douirin, est née à Rulan en Mahalon. Ils ont eu 13 enfants</p> <p>Le recensement de 1911 donne Alain marin-pêcheur sur le bateau Ansquer ; <b>Son frère Jacques est boulanger au bourg</b>. Leur père René est charpentier chez Cudennec. En 1916 il est boulanger (à la naissance d'un enfant).</p>	





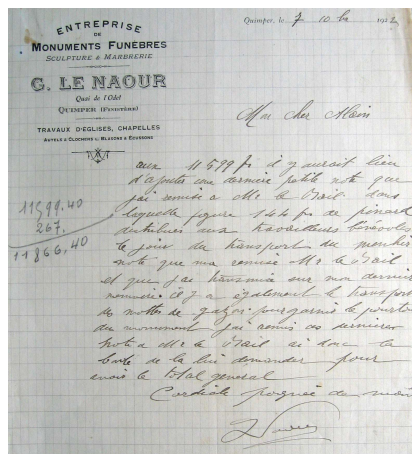




En 1920 le transport d'un menhir de Lestrouguy échoue et c'est un menhir de Kerrien que des chevaux de halage venus de Quimper, vont transporter jusqu'à l'ancien cimetière. Il faudra ensuite le dresser...



08.01.1922 ordinaire 10h	Président : Cabillic Jean                      secrétaire : Bideau Vincent Réparation d'une classe à l'école des filles : 816F pour un pavage en ciment et un pavé en lambris. Vote de 350F et demande de subvention au conseil général. Subvention de l'Etat aux familles de jeunes soutiens de famille incorporés : 1 page1/2.
ordinaire 05.02.1922	Président : Le Bail Georges                      secrétaire : Guillou Jean <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de sursis d'incorporation pour <b>Normant Jules</b> qui prépare le brevet supérieur et le certificat d'aptitude de pédagogie.</li> <li>• Le <b>Christ du calvaire du cimetière a été abattu et brisé</b> par la tempête : 100F votés pour réparer.</li> <li>• Traitement au secrétaire de mairie adjoint, M. Madec ( 200f/mois) et indemnité à M Lécuyer pour son aide et ses conseils (1500F/an).</li> <li>• Vote d'un secours exceptionnel à mme Vve Penven dont le mari est décédé à l'issue d'une opération et qui doit 700F aux chirurgiens .</li> <li>• Allocation aux familles de jeunes incorporés soutiens de famille : 9 cas.</li> <li>• <b>Chemin rural de Kermenguy</b> : il est d'utilité publique.</li> <li>• Assistance aux femmes en couches (32), aux vieillards, aux familles nombreuses. Listes.</li> </ul>
10.05.1922 extraordinaire 16h	Président : Cabillic Jean                      secrétaire : Bideau Vincent <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien par l'état aux familles de jeunes incorporés : liste.</li> <li>• 40F pour répartir les <b>cartes d'électeurs</b>.</li> <li>• Assistance aux femmes en couches.</li> </ul>
25.06.1922 ordinaire	Président : Le Bail Georges                      secrétaire : Bideau Vincent <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptes administratifs : Recettes 1921 .....101 217.13F Dépenses1921 ..... 48 457.55F</li> </ul> Excédents en tenant compte de l'exercice 1920 : 72 558.84F. Félicitation au maire pour sa bonne gestion. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Plancher de l'école des filles</b> : coût 816F, déjà voté 350F, subvention 300F. Vote de 516F au Budget additionnel de 1922.</li> <li>• Vote d'un crédit pour <b>un puits et une pompe à l'école des filles</b> ; coût final 1553.75F, subvention 700F, vote de 853.75F.</li> <li>• <b>Chemin vicinal ordinaire n°2</b> : voies et moyens d'exécution. Ce chemin va du GC n°1 à la mer par Kervinou. Demande d'inscription de la portion Kergroas- limite du CV ordinaire n° 4, sur 1325m.</li> </ul> Coût total 30 000F dont 15900F à la charge de la commune (3720F en travaux en nature et 12 180F emprunt. Une souscription est lancée et la liste des souscripteurs est donnée : <i>Le Gouill Yves, Gentreic Jacques, Ronac'h Pierre, Bideau Vincent, Lautredu Jacques, Scaon Alain, Le Guellec Corentin, Raphalen Alain, Le Guellec Yves, Peuziat Alain, Quittot Mathieu, Scuilleur François, Le Berre Jean, Peuziat Christophe, Le Gouill Jean, Narour Denis, Le Pape Yves, Gentric Alain, Burel Mathieu, Le Bihan pierre, Peuziat Pierre, Savina Corentin, Kerveillan Jean, Vve Bourdon, Bossier Alain.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 613F pour une <b>cloison à l'école des filles</b> et créer une classe supplémentaire à effectif raisonnable. Vote de 400F et demande de subvention.</li> <li>• Vente d'<b>arbres abattus par la tempête à la Trinité</b> (8 arbres à demi pourris) ; 78F en tout.</li> <li>• Approbation des comptes du bureau de bienfaisance.</li> </ul>



<p>26.06.1922 ordinaire</p>	<p>Président : Le Bail Georges      secrétaire : Bideau Vincent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Monument « aux Morts pour la France ». Le prix de la statue est 14 000F, 8000F seront versés en acompte à Mr Quillivic dès l'arrivée de la statue à Plozévet.</li> <li>● Partage des communaux F n° 1427 et 1428 à Kerlagadec et Kerfurunic ; la commune n'a rien à y voir.</li> <li>● CV n° 2, 2<sup>ème</sup> tronçon à faire au plus tôt, demande de subvention.</li> <li>● Projet de construction d'une école communale : filles ou garçons ? Demande de l'avis de l'inspecteur d'académie et désignation d'une commission pour chercher un terrain.</li> <li>● Listes d'assistance : 53 femmes en couches admises d'urgence.</li> </ul>
---------------------------------	---

<p>07.08.1922 extraordinaire</p>	<p>Président : Le Bail      secrétaire : Le Bars</p> <p>Mise en place du monument aux « Morts pour la France » : 4000F pour Mr Naour. CV n°2 2<sup>ème</sup> tronçon : aller vite et pour cela prise en charge provisoire de la part de l'état. Assistances.</p>
--------------------------------------	--

« Le Citoyen » vendredi 15 septembre 1922

Regardez maintenant ce menhir. Sur sa face vous apercevez les rides vénérables du temps. Les pierres ont, comme les hommes, un visage. Pas un tressaillement dans le granit douloureux. Pas un muscle non plus ne bouge dans le visage des pères héroïques confondus dans cette foule et qui ont donné un fils, des fils à la patrie....  
L'être immobile auprès de l'immuable [chose.



<p>11.11.1922 ordinaire</p>	<p>Président de séance : Le Bail      secrétaire : Guillou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● C.V. n°3 Plozévet- Pors Poulhan, entre Gored et Poulhan, sur 1382m : le 31.08.1921, le conseil a demandé son inscription comme chemin conventionné. Son coût est 32580F, le projet est adopté et il reste 8145F à la charge de la commune. Vote d'un impôt extraordinaire de 8.3c.</li> <li>● Subvention à « la Plozévétienne » : 300F.</li> <li>● Révision de la liste des bénéficiaires de la liste d'assistance médicale gratuite : nomination d'une commission de 8 membres.</li> <li>● Révision des listes électorales ; commission : Guillou Jean ; Le Goff Jules ; Gourret Alain.</li> </ul>
---------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 179F suppl pour le <b>plancher de l'école</b> des filles dont le prix est monté à 995F.</li> <li>• <b>Indemnité de logement des instituteurs</b> : 200F chacun.</li> <li>• Vidange des fosses. 150F.</li> <li>• 40F pour distribuer <b>les cartes d'électeurs</b> à domicile.</li> <li>• Vente de pierres à Jean Le Moal : 50F. ( pierres provenant du mur de l'ancien cimetière après inauguration du Monument aux Morts)</li> <li>• Création d'une <b>foire mensuelle</b> à Audierne : fav.</li> <li>• <b>Adoption des communes des régions libérées</b> : Ploz s'associerait à d'autres communes voisines pour adopter une commune.</li> <li>• <b>Gratification de M. Lécuyer</b>, ancien secrétaire de mairie : 1500F pour la période 15.10.1921-15.10.1922. Vote de 31.85F suppl.</li> <li>• Augmentation du <b>traitement des secrétaires de mairie</b> : 5000F/an pour M Gouiffes et 3500F/an pour M Madec.</li> <li>• <b>Cantonnier rural</b> : porté de 2000F à 2400F/an.</li> <li>• Achat d'une <b>petite cuisinière pour chauffer les classes</b> et pour l'enseignement ménager. 200F.</li> <li>• Répartiteurs 1923.</li> <li>• Agrandissement du <b>cimetière communal</b> : il était prévu l'achat de terrains à 1F /m<sup>2</sup> avant guerre. Ce prix ne convient plus : proposition de 3F/m<sup>2</sup>.</li> <li>• <b>Chemin vicinal de Keringard</b> : emprunt de 8175F à la caisse Nationale de Retraite pour la Vieillesse à 7.95%, sur 30ans ; cahier des charges (1 page).</li> <li>• <b>C V N° 2 ordinaire de Lesneut</b> : emprunt de 12180F sur 10ans à la caisse Nationale de Retraite pour la Vieillesse; cahier des charges.</li> <li>• Demande d'achat par M Larzul du talus sud servant de clôture à la Trinité : ce talus donne sur sa propriété et il a l'intention d'y faire un mur. Accord pour 54F avec récupération de la terre et pas de douve.</li> </ul>
--	--

10.12.1922 extraordinaire	Président de séance : Le Bail                      secrétaire : le Bars <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>6 jours de congés mobiles</b> pour les écoles publiques : 4j entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier ; 1j le mardi-gras et 1j pour les fêtes patronales de la Trinité.</li> <li>• <b>Chauffage des classes</b> : les enfants de la campagne arrivent souvent mouillés à l'école, achat d'un poêle à l'essai.</li> <li>• <b>Achat de 2 taureaux de race « pie noire », pour la commune.</b> Le coût sera compensé par le prix des saillies. 2000F votés. L'un des taureaux sera acheté immédiatement, l'autre un peu plus tard.</li> <li>• Etude des partages des <b>terres vaines et vagues</b> (passés et futurs) selon ordre préfectoral Différé.</li> <li>• <b>Ecole de Lesneut</b> : plan et devis acceptés.</li> </ul>
------------------------------	---

?	Président de séance : Le Bail                      secrétaire : Julien. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Eclairage public</b> : le maire rappelle l'utilité d'un éclairage public qui donnerait satisfaction à la population et assurerait la sécurité et la facilité des communications. Décision : principe d'adhésion au syndicat intercommunal de Plouhinec et Audierne. Mrs Cabillic J et Gourret A sont désignés pour en faire partie.</li> <li>• Vote de 600F pour <b>installer le téléphone à la mairie.</b></li> <li>• Vote de 50T pour une <b>subvention au comité départemental des mutilés, réformés et veuves de la Guerre.</b></li> <li>• 50F pour le comité de la <b>semaine touristique du finistère.</b></li> <li>• <b>Primes à la natalité</b> pour les familles ayant déjà 2 ou 3 enfants vivants (à voir) : 67% serait supporté par l'état, le reste par la commune. Fav.</li> <li>• <b>Chemin vicinal n°7 de Penviny</b> : demande de subvention pour la construction.</li> <li>• <b>Réparations + construction d'une cuisine au bureau de poste.</b> Le devis de M. Hernigou est de 3250F ; approuvé. Vote de 3000F et demande de subvention. Mise en adjudication.</li> <li>• Crédit supplémentaire de 440F pour l'achat du 2<sup>ème</sup> taureau.</li> <li>• <b>Construction d'un groupe scolaire au hameau de Lesneut</b> : emprunt, subvention d'état. Condition du crédit + pièces du dossier de M. Hernigou dressé le 5.11.1922. <b>ce dossier mentionne les statistiques de population justifiant la construction.</b> Accord pour l'achat de M. Le Bris Durest pour 7723F. Coût total prévu : 112300F. On en déduit une très possible subvention de 89840F. Les finances de la commune sont saines et équilibrées, on emprunte 112 300F au crédit foncier de France, remboursable sur 30 ans. ( l'usage des centimes autorisés sont tous utilisés pour les chemins.)</li> <li>• Demande d'allocations journalières : parmi eux Lannou Pierre de Lamarzin qui a encore 7 enfants à charge parmi les 14 vivants. (il en a eu 20).</li> </ul>
---	---

23.03.1923 9h extraordinaire	Président de séance : J Cabillic                      secrétaire : J Bideau <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Eclairage électrique</b> : création d'un syndicat intercommunal ; règlement et cahier des charges.</li> <li>• <b>Bureau de poste</b> : devis approuvé. Vote de 2000F et demande de subvention. Mise en adjudication.</li> <li>• Subvention de <b>50F à la Croix Rouge française</b>.</li> <li>• Allocations journalières : liste.</li> <li>• Révision de la liste des assistances (familles nombreuses, vieillards....) 16 radiations pour ressources suffisantes. <i>(dont Mme vve le Gall-le Gouill de Kerlaéron)</i></li> <li>• <b>Chemin vicinal de Kéringard</b> : révision du plan de remboursement.</li> </ul>
---------------------------------	---

17.04.1923 extraordinaire	Président de séance : J Cabillic                      secrétaire : J Bideau <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Subvention départementale de la journée Pasteur</b> : 200F pour s'associer au développement des laboratoires scientifiques.</li> <li>• Assistances : radiation par Plouhinec d'un garçon meunier de Plozévet.</li> <li>• Allocation journalière pour parents de jeunes incorporés <i>(fav pour Mme Vve Gourret de kerfildro pour son fils corentin de la classe 23 dont elle sera privée de l'aide)</i></li> </ul>
------------------------------	--

11.06.1923 9h	Président de séance : Le Bail                      secrétaire : Julien. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget sous la présidence de M Cabillic. R : 103 661.14F ; D : 108 746.99F ; bilan définitif avec l'excédent 1921 : +67 472.93f. Approuvé à l'unanimité et félicitations au maire.</li> <li>• <b>Projet de distribution d'électricité</b>. Désignation de Jean Louis Peuziat comme commissaire enquêteur.</li> <li>• <b>Chemins vicinaux</b> . Crédits 1924 et moyens</li> <li>• <b>CV n°2 ; Poul ar marquis à la mer par Kervinou</b>. Emprunt et réalisation du <b>2<sup>ème</sup> tronçon</b> du chemin de Grande comm n°2 à CV n° 5, soit 1842m. 57% à la charge de la commune. Demande de subvention. Emprunt au Crédit foncier. Une subvention en nature par des habitants (noms) est acceptée pour la valeur de 3720F.</li> <li>• <b>Chemin Vicinal ordinaire de Pors Poulhan</b> : emprunt de 8145F modifié. 7.25% au crédit foncier.</li> <li>• <b>Bibliothèque scolaire</b> : 1000F au budget additionnel 1923 pour les progrès de l'éducation populaire.</li> <li>• Relèvement des <b>indemnités de logement des maîtres</b> non logés à l'école : 300F <i>Ce taux est fonction du nombre total de la population de la commune.</i></li> <li>• 500F à « <b>La Plozévétiennne</b> » pour encouragements et succès.</li> <li>• Subvention à la mutuelle des finances.</li> </ul>
---------------	--

04.09.1923 14h ordinaire	Président de séance : G Le Bail                      secrétaire : J Le Bars <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agrandissement du cimetière</b> : <b>la Guerre l'a empêché</b>. Le coût était estimé à 4112.70F, avec une subvention de 2500F provenant des fonds de 15% sur les produits des jeux. Mais les prix ont augmenté et la proposition de 1F/m<sup>2</sup> de terrain ne tient plus : proposition de 3F supplémentaires. Le nouveau <b>devis est de 14 500F</b> et le nouveau centime communal est seulement 114.44F avec de grosses dépenses en cours et en vue. Demande d'augmentation de la subvention .</li> <li>• <b>Autorisation d'ester en justice</b> si les propriétaires n'acceptent pas ces conditions.</li> <li>• La <b>subvention au comité des fêtes</b> est portée de 400F à 700F.</li> <li>• <b>Chemin d'accès à l'école des garçons</b> : ni commode ni sécurisé. <b>Acquisition d'une bande de 4m</b> de large sur 55m au dos du préau dans « parc ar Guellec ». Allant du chemin actuel au levant, au chemin de la Trinité au couchant. En échange la commune cède 39ca de terre, un mur de pierres et 1560F.</li> <li>• Vidange des fosses : 150F.</li> </ul>
-----------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 délégués aux élections consulaires : Trépos et Gourret.</li> <li>• <b>Entretien et surveillance de l'ancien cimetière</b> dans lequel se trouve le Monument aux Morts pour la Patrie : 50F pour Henri Lauthédou.</li> <li>• <b>Chemin rural de Kermao</b>: Mr Le Bail fait don à la commune d'une bande de 6m de large reliant ce chemin de Gde Comm n°2 au chemin de Kermao, à condition que la commune l'entretienne. Le conseil accepte pour faciliter l'accès aux constructions nouvelles.</li> <li>• Assistances.</li> </ul>
--	--

29.10.1923 9h ordinaire	Président de séance : G Le Bail                      secrétaire : J Bideau <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablissement des tables décennales</b> : 139.60F.</li> <li>• <b>Carte du Finistère</b> : 1000 exemplaires sont confectionnées pour les écoles publiques à 12F l'unité. Vote de 132F pour 11 cartes. (1 pour la mairie)</li> <li>• Traitement du cantonnier : 3000F/an.</li> <li>• <b>Nomination d'un cantonnier auxiliaire</b>, Mr Kervarec pour 1800F/an.</li> <li>• Vœu : demande au sénat de bien vouloir examiner avec bienveillance la <b>révision des pensions</b> des retraités des armées de terre et de mer et des fonctionnaires.</li> <li>• <b>CV n°2 : déclassement de déviation</b> (542m entre Le Brenn et Quedrec).</li> <li>• Assistances : 3 pages de registre.</li> <li>•</li> </ul>
-------------------------	--

18.11.1923 9h extraordinaire	Président de séance : J Cabillic                      secrétaire : Bosser. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision des listes électorales.</li> <li>• Double liste des répartiteurs 1924.</li> <li>• <b>Prime à la natalité</b> : pour la naissance d'un enfant à partir du 4ème, sans condition de fortune. 300F par femme à la naissance, le solde 200F à un an si l'enfant est vivant.</li> <li>• <b>Arbre abattu par le vent à la Trinité</b> : vendu pour 6f à Jean Stéphan, voisin.</li> </ul>
------------------------------	--

02.03.1924 ordinaire	Président de séance : G Le Bail                      secrétaire : Julien <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Eclairage électrique</b> : mise à l'enquête du dossier.</li> <li>• <b>CV n°7 de Porzembréval</b> : report à 1925 , car difficultés avec les riverains.</li> <li>• Fav au <b>classement du chemin de Tréouzien, Plouhinec</b>, sous réserve que Plouhinec le prolonge jusqu'à Plozévet.</li> <li>• <b>Accès à l'école des garçons</b> : construction immédiate, vote de 3000F.</li> <li>• <b>Entretien du Monument aux Morts</b> : félicitation à Mlle Le pape, directrice de l'école des filles.</li> <li>• Assistances.</li> </ul>
----------------------	--

09.03.1924 10h extraordinaire	Président de séance : J Cabillic                      secrétaire : Le Bars <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réparations de la poste et cuisine : l'adjudication pour 3250F n'a donné aucun résultat. Traitement de gré à gré avec Mr Cudennec pour 5214F. vote du supplément et demande de subvention.</li> <li>• Percement d'une <b>fenêtre au midi pour l'école des filles</b> ; vote de 250f.</li> <li>• Désignation du <b>terrain pour la nouvelle école. prop n°188 de la section F, appartenant à Mr Le Bail</b> au bord du chemin de grande communication Pont L'Abbé –Audierne.</li> <li>• Nomination d'un <b>cantonnier auxiliaire</b> : Mr Kervarec n'a pas été agréé par le service vicinal car il est illettré. Jean Quinquis le remplace.</li> </ul>
-------------------------------	---

25.05.1924 10h extraordinaire	Président de séance : G Le Bail                      secrétaire : J Bideau <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du budget par Jean Cabillic : R 120 823.86F ; D 101 391.32F avec l'excédent de 1923, le Bilan 1924 est de +86 905.53F. Félicitations au maire ; félicitations du maire.....</li> <li>• <b>Chemin de Tréouzien</b>, suite : les frais sont à Plouhinec, le raccordement avec le n°3 se fait à la limite de Plozévet ; Plozévet entretien sur son territoire.</li> </ul>
-------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est prévu que le cantonnier auxiliaire s'occupe aussi des chemins vicinaux.</li> <li>• VO n°6 de Keringard : acte de vente et cession gratuite.</li> <li>• Adjudication des droits d'étalage : mêmes clauses.</li> <li>• Assistances.</li> <li>• <b>Agrandissement du cimetière</b> : 600F pour M Kerloch.</li> </ul>
--	---

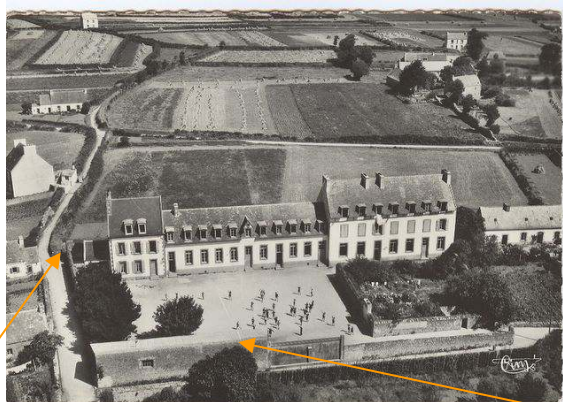
10.08.1924 extraordinaire	<p>Président de séance : G le bail                      secrétaire : Le Bars</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hommage du conseil à <b>M Lécuyer, directeur d'école</b> :  <i>« Le conseil municipal de Plozévet  Rend hommage au zèle et à la valeur professionnelle de Mr Lécuyer, et lui exprime les regrets que lui cause son départ prochain.  Il demande à l'administration de vouloir bien donner à Mr Lécuyer, comme successeur, un instituteur disposé à donner à l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire la place qu'elle doit avoir dans le programme et à lui assurer par des démonstrations appropriées, le maximum d'efficacité pratique ».</i> </li> <li>• <b>Lutte contre les mauvaises herbes</b> qui entravent le développement des céréales et contre les maladies de la pomme de terre. (pertes considérables en 1924).  Mise à disposition de <b>pulvérisateurs</b> à tracteurs et à dos d'homme, avec démonstration dans les champs en 1925, par des équipes d'ouvriers aux frais du département.</li> <li>• <b>Enseignement agricole dans les écoles primaires</b> : vœux pour <b>un quota</b> d'élèves maître d'origine rurale, dans les EN où ils suivront un cours pratique d'agriculture.</li> <li>• <i>« ...considérant qu'un enseignement agricole, donné par les instituteurs aux élèves des écoles primaires, en collaboration avec les agriculteurs les plus réputés de la commune, aurait les plus heureux effets au double point de vue de la fidélité des paysans à la terre et de la richesse générale de la nation. »</i></li> <li>• <b>Chemin de Lesneut</b> : approbation du tracé et du traité d'emprunt.</li> <li>• <b>CV n°7</b> : avis défavorable car il fera double emploi avec le CV ordinaire n°2.</li> <li>• Subvention de 500F pour le <b>comice agricole</b> qui aura lieu à Plozévet le 15.09.</li> <li>• Subvention de 400F pour le <b>comité des fêtes</b> à l'occasion du comice agricole.</li> <li>• Fêtes scolaires : <b>félicitation aux institutrices de l'école des filles</b> ( Mlle le Pape, directrice, Mlles Guyomarch, Bergot, Daniélou, Rannou, Mmes Loxq, Mescam).</li> <li>• <b>Construction d'un groupe scolaire au hameau de Lesneut</b> ; voies et moyen d'exécution, emprunt. (112300F ; subv du Ministère de l'instruction Publique : 75488F ; reste 36812F. emprunt sur 30ans au Crédit foncier de France).</li> <li>• 2 demandes d'allocations journalières pour jeunes gens soutien de famille.</li> </ul>
------------------------------	---

07.09.1924 ordinaire	<p>Président de séance : G Le Bail                      secrétaire : J Bideau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluations foncières ; commission de classification.  <i>Jean Trépos, Kerhat ; Quéméner Vincent Kermenguy ; Cabillic pierre brumphuez ; Le bars corentin Lesneut ; Gentic Alain Kerling ; Peuziat jean Bourg ; Gourret Alain Bourg ; Le Goff Henri Kerguivic ; Le Goff Jules Douarnenez ; Fenoux Maurice Pt Croix.</i> </li> <li>• Subvention au <b>centre antituberculeux</b> d' Audierne portée de 100F à 200F.</li> <li>• Elections consulaires : Peuziat et Guillou font partie de la commission.</li> <li>• 100f à la <b>société hippique</b> du Sud- Finistère dont le but est <b>d'améliorer la production du cheval breton qui constitue une des richesses du département.</b></li> <li>• Ré- ordonnancement de la subvention accordée en 1923 à la société hippique d'élevage : 100F.</li> <li>• Allocation familiale aux ouvriers employés communaux : décision de ne pas les insérer dans le cahier des charges.</li> <li>• Assistances aux familles nombreuses.</li> </ul>
-------------------------	--

02.10.1924 ordinaire	Président de séance : G Le Bail                      secrétaire : Le Bars <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision des listes électorales : les responsables.</li> <li>• Proposition d'une double liste des répartiteurs.</li> <li>• <b>Traitement du secrétaire de mairie</b> : 5500F/an pour Mr Gouiffès.</li> <li>• 50F à M Lautredu pour l'entretien de l'ancien cimetière.</li> <li>• Le traitement du cantonnier communal est porté de 250F à 300F /mois pour M Bozec+ une indemnité pour ses 3 enfants ( 10F+20F/mois)</li> <li>• Le traitement du cantonnier communal auxiliaire est porté à 250F/mois pour M Quinquis + 10F/mois pour 2 enfants.</li> <li>• Vote de 1369.40F pour purge des hypothèques pour le terrain du cimetière.</li> <li>• <b>Achat de pulvérisateurs pour sulfater le blé et les pommes de terre</b> + démonstrations : 2000F.</li> <li>• <b>Ecole de Lesneut : mise en régie des travaux.</b> Mr Bosser a souscrit une augmentation uniforme de 22.50%. il a ensuite estimé ne pas pouvoir traiter pour une augmentation de moins de 40%.Mr Hernigou, consulté, a comparé avec l'école de plogastel où l'augmentation par rapport au devis était 22.5%. Vote à bulletin secret favorable à la régie.</li> <li>• <b>Réparations aux écoles</b> : 1364F. Traité de gré à gré avec M Cudennec.</li> </ul>
-------------------------	--

30.11.1924    10h extraordinaire	Président de séance : J Cabillic                      secrétaire : J Bideau <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vote de la 4<sup>ème</sup> journée de prestations.</li> <li>• <b>Hospitalisation</b> d'une veuve Le Berre, 91ans, sans ressources, à l'hospice de Quimper.</li> <li>• Mr Quinquis, ex cantonnier communal auxiliaire est nommé cantonnier rural. Il touchera 250F/mois + 10F/mois pour 2 enfants.</li> </ul>
-------------------------------------	---

( Voir le conseil du 04.09.1923 : [construction de la route](#) au sud de l'école)



Entrée de la cantine ,  
Construite sur les terre de la famille Goyat.

Le préau et, au premier plan,  
la route construite dans « parc ar Guellec »

La photo date des années 1950, on y voit encore les javelles de blé dans les champs.



## Le bourg avant l'électrification

